

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **23**
Nombre de votants : **35**
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : AVENANT AUX CONVENTIONS SERVICE
COMMUN : INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT
DES SOLS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

A.PUIG (Sainte-Colombe)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

130/2018

**AVENANT AUX CONVENTIONS POUR L'EXERCICE DU SERVICE COMMUN
« AUTORISATIONS DE DROITS DES SOLS »:**

VU la délibération n°65/2016 approuvant les conventions bilatérales relatives à l'exercice du service commun ADS,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres modifiés en cette même séance par délibération n°128/2018

Le Président **RAPPELLE** que l'exercice du service commun « Autorisation des Droits des Sols » s'exerce par la Communauté au bénéfice des communes, par convention bilatérale fixant les modalités d'intervention et participations financières.

Suite à modification des statuts par délibération prise en cette même séance, intégrant l'instruction des autorisations d'urbanisme liées aux ERP, il convient de modifier l'objet des conventions bilatérales signées avec chacune des communes ayant adhéré au service commun « autorisation du droits de sols », pour intégrer ce domaine d'instruction. Il est proposé de formaliser cet élargissement de l'objet par avenant.

Le Conseil est appelé à approuver le projet d'avenant type ainsi présenté.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet d'avenant aux conventions bilatérales attachées à l'exercice du Service Commun « Autorisations de droit des sols »

AUTORISE le Président à signer les avenants à intervenir avec les communes adhérentes au service en question.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

